

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1125

7 mai 2008

SOMMAIRE

Accounting Revision S.A.	54000	Management & Développement (Luxem- bourg) S.A.	54000
BELGACOM Finance S.A.	53954	Osrose Media S.A.	53991
Blue Sea Properties S.A.	53976	Ré Investissements & Participations S.A.	53954
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	53955	Reseaux Tel Lux S.A.	53990
Castle Rock Invest S.A.	54000	Reseaux Tel Lux S.A.	53990
CS Invest (Lux) SICAV	53990	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	53975
CTNet S.à.r.l.	53983	San Marino Advisory S.A.	53990
Delta Stockholdings S.A.	54000	SK Participation S.à r.l.	53999
Elle Invest S.A.	53964	Solferino Development S.A.	53985
Exclulux S.A.	54000	Syncom Investments S.A.	53981
Falcon Holding S.A.	53975	Telio S.A.	53972
Fetia Ura S.A.	53982	Veneska Holdings S.à r.l.	53982
Fidelor S.A.	53964	Ypso Holding S.à r.l.	53955
FOSCA II Manager S.à r.l.	53985		
Ghibli S.A.	53982		
Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l.	53965		

BELGACOM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 56.822.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 20 mars 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 20 mars 2008 que:

- L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Christophe Van Nevel en tant qu'administrateur avec effet au 31 décembre 2007. L'assemblée générale des actionnaires nomme comme administrateurs les personnes suivantes:

- M. Lucien Scheuren
- M. Paul Mousel
- M. Olivier Moumal
- Mme Laurence Kervyn de Meerendré

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

- L'assemblée générale des actionnaires nomme Ernst & Young comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour Belgacom Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051832/4685/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ré Investissements & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société S.A. tenue le 15 avril 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Marco CAMERONI, Madame Marie Louise SCHMIT et de Mademoiselle Katuscia CARRAESI de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833), de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- Mme Valérie VESQUY, né le 06.03.1968 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- M. Roberto DE LUCA, né le 13.04.1973 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- Mlle Annalisa CIAMPOLI, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

Commissaire aux comptes:

- La société ADOMEX S.à r.l., établie à 3, rue Belle-Vue, RCS Luxembourg 121.385, L-1227 Luxembourg, avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008051847/58/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.479.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051921/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03499. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of March,

Before us, the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A, a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 29.923 (the "Corporation"), incorporated under the law of Luxembourg by deed of the notary Reginald Neumann, residing in Luxembourg on February 9, 1989, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 64, on March 14, 1989. The articles of which have been amended several times and for the last time by deed of Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on May 29, 1998, published in the memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 640, on September 9, 1998. The meeting was opened by Mr. Benoit Duvieusart, LLM, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, acting in accordance with article 11 of the articles of association of the Corporation, and in his capacity as proxy of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64 905 (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary, Mr. Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb.

The meeting elected as scrutineer Ms. Sarah Villain, Maître en droit, with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the members of the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

II. It appears from the attendance list that the eleven thousand five hundred (11,500) shares with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, representing the entirety of the share capital of the Corporation are present or represented at this extraordinary general meeting.

III. All the shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and hereby waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two (2) classes of shares; namely Class A Shares and Class B Shares (as defined hereafter), and determination of the rights respectively attached to Class A Shares and Class B Shares.
2. Conversion of the 11,499 Ordinary Shares (as defined hereafter) into 11,499 Class A Shares.
3. Increase of the share capital of the Corporation by an amount of five hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 590,000) to bring it from its current amount of eleven million five hundred thousand United States Dollars (USD 11,500,000) up to twelve million and ninety thousand United States Dollars (USD 12,090,000) by the issue of five hundred and ninety (590) Class B Shares with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, to be subscribed by BBH Luxembourg LLC, which is a limited liability Corporation organized and existing under the laws of the State of New York having its registered office at 140 Broadway Street, New York, New York City, The United States of America.
4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Corporation.
5. Amendment of article 10 of the articles of association of the Corporation.
6. Amendment of article 20 of the articles of association of the Corporation.
7. Amendment of article 21 of the articles of association of the Corporation.
8. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously adopts the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to create two (2) classes of shares namely Class A Shares and Class B Shares.

The general meeting of shareholders further resolves that the articles of association shall be amended to differentiate the rights attached respectively to the Class A Shares and the Class B Shares, which may be summarized as follows:

Voting rights: Holders of Class A Shares shall have the right to cast one (1) vote per Class A Share held at all shareholders' meetings.

Holders of Class B Shares shall not have the right to vote at shareholders meetings except as otherwise provided by law.

Transferability: Class A Shares are freely transferable.

Class B Shares may only be transferred, pledged or assigned with the prior written consent of the General Partner under the conditions set out in the articles of association.

Rights to dividends: Class B Shares shall be entitled to a preferred cumulative gross dividend of Libor plus 0.5 percent (%) per annum of the nominal value of the Class B Shares, and shall have no rights on the balance of any other distributable profits. As used herein, "Libor" shall mean the London inter-bank offered rate for one-year United States Dollar deposits that appears on the display designated as Reuters Screen LIBOR01 Page (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of major banks for United States Dollar deposits) at 11:00 a.m. (London time) on a Determination Date. If for any reason such offered rate does not appear or if the relevant page is unavailable, the rates (expressed as a percentage per annum) shall be determined by mutual consent of the Corporation and holders of Class B Shares. "Determination Date" shall mean the second London Banking Day before the original issue date of Class B Shares and the last London Banking Day of March, June, September and December in each year. "London Banking Day" shall mean any day on which banks are open for business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London.

Dividends will be calculated on the basis of the actual elapsed number of days in the relevant Dividend Calculation Period divided by 360. As used herein, "Dividend Calculation Period" shall mean the period beginning on (and including) the original issue date of Class B Shares and ending on (but excluding) the second London Banking Day after the immediately succeeding Determination Date thereafter and each successive period beginning on (and including) the second London Banking Date after the immediately succeeding Determination Date and ending on (but excluding) the second London Banking Date after the next succeeding Determination Date.

Dividends shall be payable on or before the last business day within the month of May of each year.

Rights to liquidation proceeds: Holders of Class B Shares, shall only be entitled to the payment of any unpaid preferred dividend of Class B Shares and repayment of the contribution made on the Class B Shares but shall not be entitled to any right to distribution of surplus proceeds.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the existing eleven thousand four hundred and ninety-nine (11,499) partially paid-up ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) into eleven thousand four hundred ninety-nine (11,499) Class A Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each (the "Class A Shares").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Corporation's share capital by an amount of five hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 590,000) to bring it from its current amount of eleven million five hundred thousand United States Dollars (USD 11,500,000) up to twelve million and ninety thousand United States Dollars (USD 12,090,000) by the issue of five hundred and ninety (590) Class B Shares, having a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each (the "Class B Shares").

Subscription - liberation

The general meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived, totally or partially, their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the five hundred and ninety (590) Class B Shares, BBH LUXEMBOURG LLC, a Corporation organized under the laws of New York, having its registered office at 140 Broadway Street, New York, New York.

BBH LUXEMBOURG LLC, prenamed,

duly represented by Mr. Benoit Duvieusart, LLM, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in New York on March 27, 2008,

the said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities,

declared to subscribe to the five hundred and ninety (590) Class B Shares, and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of five hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 590,000).

The amount of five hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 590,000) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association of the Corporation, which shall now read as follows:

" **Art.6.** The Corporation has a subscribed share capital of twelve million and ninety thousand United States Dollars (USD 12,090,000) divided into eleven thousand four hundred and ninety-nine (11,499) class A shares (the "Class A Shares") with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each, five hundred and ninety (590) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000). The Class A Shares, the Class B Shares and the Management Share are being referred to collectively hereafter as the "Shares". A holder of Class A Shares is referred to as a Class A Shareholder. A holder of Class B Shares is referred to as a Class B Shareholder.

The Corporation may issue, at the request of the relevant shareholder, nominative certificates representing Shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register must contain the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the payments made on each such Share, and the transfers of Shares and the dates of such transfers.

The Management Share held by the General Partner is not transferable.

Class A Shares are freely transferable.

Class B Shares may only be transferred, pledged or assigned with the prior written consent of the General Partner.

Before any Class B Shares are transferred, the Class B Shareholder(s) who owns such Class B Shares shall serve a notice ("First Offer Notice") by registered mail to the Corporation, whereby he shall (i) inform the Corporation of the proposed transfer of the Class B Shares, and (ii) state the name and address of any person that has expressed an interest in acquiring the offered Class B Shares. In connection with any proposed transfer pursuant to a First Offer Notice, the price of the Class B Shares to be reflected in such First Offer Notice shall be the aggregate par value of the Shares. If the selling Class B Shareholder(s) or the Corporation object to such price at the time of the proposed transfer pursuant to the First Offer Notice, the price shall be determined by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent of the selling Class B Shareholder and the Corporation. In the event of disagreement by the selling Class B Shareholder or the Corporation with the decision of the independent expert, the price shall be determined, at the request of either of the parties, by the commercial court having competent jurisdiction over the Corporation.

The expert shall fix the price and deliver his report about the determination of the price to each of the Corporation and the Class B Shareholder(s) within a period of thirty days following his nomination. The expert will have reasonable access to all books and other documents of the Corporation which he shall deem essential to the execution of his mission. The fees of the expert shall be shared equally by the parties. The price determined by the expert or the commercial court as set out above shall be deemed to be included in the terms of the First Offer Notice.

The General Partner shall, by notice given by registered mail to the selling Class B Shareholder within a period of thirty days from the later of the date of receipt of the First Offer Notice or the date of determination of the price by the expert or the commercial court as set out above declare if the proposed transfer is approved.

If the General Partner approves the proposed transfer within that period of thirty days, or if the General Partner fails to answer within that same period, in which case the proposed transfer shall be deemed to be approved, the transfer to the proposed transferee of the Class B Shares offered for sale must be realized within the next thirty days in strict compliance with the terms of the offer as set out in the First Offer Notice.

If the General Partner notifies its refusal of the proposed transfer to the selling Class B Shareholder within the thirty days period, it shall immediately notify by registered mail the terms of the offer to the Class A Shareholders who shall have the right to acquire all but not part only of the offered Class B Shares on the terms and conditions as set out in the First Offer Notice ("Right of First Refusal").

A Class A Shareholder must within a period of thirty days from the date of receipt of the notification from the General Partner, notify the General Partner that it intends to exercise its Right of First Refusal.

If more than one Class A Shareholder notifies its intention to exercise its Right of First Refusal then each of such Class A Shareholders shall have the right to purchase a number of the offered Class B Shares pro rata to the number of Class A Shares it holds.

If no Class A Shareholders offer to acquire the Class B Shares offered for sale, the Corporation may decide to re-purchase all Class B Shares offered for sale under the terms of the offer as set out in the First Offer Notice and the conditions of the law.

If neither of the Class A Shareholders nor the Corporation offers to purchase the offered Class B Shares within the thirty days period, the Class B Shareholder(s) who owns such Class B Shares shall serve a second notice ("Second Offer Notice") by registered mail to the Corporation, whereby he shall state (i) the name and address of any person that has expressed an interest in acquiring the offered Class B Shares, and (ii) the price and other terms on which the offered Class B Shares are proposed to be transferred. The terms of such Second Offer Notice shall be determined at the discretion of the Class B Shareholder, except that the price of the offered Class B Shares must be equal to or higher than the price as set out in the First Offer Notice.. The transfer to the proposed transferee under the Second Offer Notice must be realized within the next thirty days in strict compliance with the terms of the offer as set out in the Second Offer Notice.

The transfer of a Share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation."

Fifth resolution

Further to the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 10 of the articles of association of the Corporation, which shall now read as follows:

" **Art. 10.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Class A Shares are entitled to one vote. Class B Shares are not entitled to vote except as otherwise provided by law. Shareholders may act at any meeting of shareholders by appointing another person, who needs not to be a shareholder, as his proxy in writing by a signed document transmitted by post, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. Except as otherwise required by law and subject to the approval of the General Partner, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

Sixth resolution

Further to the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 20 of the articles of association of the Corporation, which shall now read as follows:

" **Art. 20.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine, within the limits of the law, how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Corporation provided that the holders of Class B Shares shall be limited to a preferred cumulative gross dividend of Libor plus 0.5 percent (%) calculated on the nominal value of the Class B Shares. For the purposes of these Articles of Association, "Libor" shall be the London inter-bank offered rate for one-year United States Dollar deposits that appears on the display designated as Reuters Screen LIBOR01 Page (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of major banks for United States Dollar deposits) at 11:00 a.m. (London time) on a Determination Date. If for any reason such offered rate does not appear or if the relevant page is unavailable, the rates (expressed as a percentage per annum) shall be determined by mutual consent of the Corporation and holders of Class B Shares. As used herein, "Determination Date" shall mean the second

London Banking Day before the original issue date of Class B Shares and the last London Banking Day of March, June, September and December in each year. "London Banking Day" shall mean any day on which banks are open for business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London.

Dividends will be calculated on the basis of the actual elapsed number of days in the relevant Dividend Calculation Period divided by 360. As used herein, "Dividend Calculation Period" shall mean the period beginning on (and including) the original issue date of Class B Shares and ending on (but excluding) the second London Banking Day after the immediately succeeding Determination Date thereafter and each successive period beginning on (and including) the second London Banking Date after the immediately succeeding Determination Date and ending on (but excluding) the second London Banking Date after the next succeeding Determination Date.

The General Partner may decide to distribute interim dividends provided that:

(i) any payment of interim dividends is carried out in accordance with the conditions set out in the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies; and

(ii) no interim dividend shall be paid to Class A Shareholders unless there are sufficient reserves (as evidenced by the interim accounts) to ensure payment of the dividend on the Class B Shares in accordance with this article.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their address as it appears in the register of shareholders. The dividends declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the General Partner. The dividends on Class B Shares shall be distributed on or before the last business day within the month of May every year and the dividends on Class A Shares shall be distributed at times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment."

Seventh resolution

Further to the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 21 of the articles of association of the Corporation, which shall now read as follows:

"In the event of dissolution of the Corporation liquidation shall be carried out by the General Partner unless the general meeting of shareholders appoints one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) and determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidator in the following order:

- (i) payment to the Class B Shareholders of any unpaid preferred dividend;
- (ii) full repayment to the Class B Shareholders of the contribution made by them on the Class B Shares;
- (iii) full repayment to the Class A Shareholders and the holder(s) of the Management Share(s) of the contribution made by them on the Class A Shares and Management Share respectively; and
- (iv) The final surplus will be distributed to the Class A shareholders and the General Partner in proportion to the number of shares held by each of them.

Class B Shareholders shall not be entitled to any surplus distribution after the distributions upon liquidation described in (i) to (ii) above."

Estimation, costs and expenses

For the purpose of registration, the amount of USD 590,000 is valued at EUR 373,465.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Corporation as a result of this document, are estimated at approximately four thousand eight hundred euros (EUR 4,800).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties' proxy holders the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties' proxy holders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxy holders, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.923 (la "Société"), constituée à l'origine conformément à la loi luxembourgeoise par acte de Maître Reginald Neumann, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 1989, publiée au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 64, le 14 mars 1989. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Frank Baden, notaire de

résidence à Luxembourg, le 29 mai 1998, publié au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 640, le 9 septembre 1998.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Duvieusart, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg, conformément à l'article 11 des statuts de la société, agissant en sa qualité de mandataire de BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64 905 (le "Président").

Le Président élit comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée a élu comme scrutateur Mademoiselle Sarah Villain, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire de statuer comme suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau, ainsi que par le notaire. Cette liste de présence, ainsi que les procurations "ne varietur", resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que onze mille cinq cents (11.500) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000), représentant la totalité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renoncent par là à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Création de deux (2) catégories d'actions, à savoir des actions de catégorie A et des actions de catégorie B (comme défini ci-après), et détermination des droits respectivement attachés aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B.

2. Conversion des 11.499 actions ordinaires (comme défini ci-après) en 11,499 actions de catégorie A.

3. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cinq cent quatre-vingt dix mille dollars des Etats-Unis (USD 590.000) pour porter son montant actuel de onze millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 11.500.000) à douze millions et quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (USD 12.090.000) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000), qui seront souscrites par BBH Luxembourg LLC, étant une limited liability company constituée et existante conformément à la loi de l'Etat de New York, ayant son siège social au 140 Broadway Street, New York, New York City, The United States of America.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la société.

5. Modification de l'article 10 des statuts de la société.

6. Modification de l'article 20 des statuts de la société.

7. Modification de l'article 21 des statuts de la société.

8. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux (2) catégories d'actions, à savoir des actions de catégorie A et des actions de catégorie B.

L'assemblée décide par ailleurs de modifier les statuts, afin de différencier les droits attachés respectivement aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B, lesquels peuvent se résumer comme suit:

Droits de vote: Les détenteurs d'actions de catégorie A ont droit à une (1) voix par action de catégorie A détenue lors de chaque assemblée générale.

Les détenteurs d'actions de catégorie B n'ont aucun droit de vote lors des assemblées, sauf disposition contraire de la loi.

Cessibilité: Les actions de catégorie A sont librement cessibles.

Les actions de catégorie B ne peuvent être transférées, nanties ou cédées qu'avec le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité, conformément aux conditions énoncées dans les statuts.

Droits aux dividendes: Les actions de catégorie B donnent droit à un dividende préférentiel brut cumulatif au taux de Libor plus 0,5 pourcent (0,5%) par an de la valeur nominale des actions de catégorie B, et n'ont aucun droit sur le solde des autres bénéfices distribuables. Comme susmentionné, "Libor" signifie le taux interbancaire émis à Londres pour des dépôts d'une année en dollars des Etats-Unis, apparaissant sur l'écran désigné comme Reuters Screen LIBOR01 Page (ou tout autre page ou service qui pourrait le remplacer ayant pour but d'afficher les taux interbancaires offerts par les principales banques à Londres pour des dépôts en dollars des Etats-Unis) à 11:00 du matin (heure de Londres) à une Date

de Détermination. Si, pour une raison quelconque ce taux n'apparaissait pas ou la page correspondante n'était pas accessible, les taux (exprimés en pourcentage par année) seront déterminés par le consentement mutuel de la Société et des détenteurs d'actions de catégorie B. Comme susmentionné, "Date de Détermination" signifie le deuxième Jour Bancaire Ouvrable à Londres avant la date d'émission initiale des actions de catégorie B et le dernier Jour Bancaire Ouvrable à Londres des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. "Jour Bancaire Ouvrable à Londres" signifie chaque jour auquel les banques sont ouvertes à Londres pour poursuivre leur activité (y compris les opérations de changes et les dépôts en devise étrangère).

Les dividendes seront calculés sur la base du nombre de jours effectivement écoulés pendant la Période de Calcul de Dividendes correspondante, divisée par 360. Comme mentionné ci-dessus, la "Période de Calcul de Dividendes" signifie la période qui commence à (et inclus) la date de l'émission initiale des actions de catégorie B et se termine le deuxième Jour Bancaire Ouvrable à Londres (mais non inclus) après la Date de Détermination suivante et qui se termine (mais non inclus) le deuxième Jour Bancaire Ouvrable à Londres après la prochaine Date de Détermination.

Les dividendes sont payables au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai de chaque année.

Droits au boni de liquidation: Les détenteurs d'actions de catégorie B seront uniquement autorisés à recevoir le paiement de tout dividende préférentiel impayé résultant des actions de catégorie B et au remboursement du prix de souscription fait pour des actions de catégorie B, mais ils ne sont pas autorisés à un quelconque droit au surplus du boni de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir les onze mille quatre cent et quatre-vingt-dix-neuf (11.499) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") existantes et partiellement libérées ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) en onze mille quatre cent et quatre-vingt-dix-neuf (11.499) actions de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) (les "Actions de Catégorie A").

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 590.000) pour porter le capital actuel de la société de onze millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 11.500.000) à douze millions quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 12.090.000), en émettant cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) (les "Actions de Catégorie B").

Souscription - libération

L'assemblée générale, ayant constaté la renonciation totale ou partielle des actionnaires existants de faire valoir leurs droits de souscription préférentiels, décide d'approuver la souscription de cinq cent quatre-vingt-dix (590) Actions de Catégorie B par BBH LUXEMBOURG LLC, une société constituée et existante conformément à la loi de l'Etat de New York, ayant son siège social au 140 Broadway Street, New York, New York, USA.

La société BBH LUXEMBOURG LLC susmentionnée,

dûment représentée par Monsieur Benoit Duvieusart, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg,

par le biais d'une procuration donnée sous seing privé et signée à New York le 27 mars 2008,

ladite procuration, signée "ne varietur" par les personnes comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée à l'acte présent pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

déclare souscrire les cinq cent quatre-vingt-dix (590) Actions de Catégorie B et de les libérer entièrement en numéraire par un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 590,000).

Le montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 590,000) est à la disposition de la Société, et la preuve de l'apport a été produite au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société a un capital social souscrit de douze millions quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 12.090.000) divisé en onze mille quatre cent et quatre-vingt-dix-neuf (11.499) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000), cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions de catégorie B (les "Actions de catégorie B") ayant chacune une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000) et une (1) action ordinaire de management (l' "Action Ordinaire de Management") détenue par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000). Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et l'Action Ordinaire de Management ensemble sont désormais dénommées les "Actions ". Un détenteur d'Actions de Catégorie A est dénommé un Détenteur d'Actions de Catégorie A. Un détenteur d'Actions de Catégorie B est dénommé un Détenteur d'Actions de Catégorie B.

La Société peut, à la demande de l'actionnaire concerné, émettre des certificats nominatifs, représentant des Actions de la Société.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société. Ce registre doit contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions détenues, les paiements faits sur chacune des Actions, ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ceux-ci.

L'Action Ordinaire de Management détenue par l'Associé Commandité n'est pas cessible.

Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles.

Les Actions de Catégorie B ne peuvent être transmises, nanties ou cédées qu'avec le consentement préalable et écrit de l'Associé Commandité.

Avant la transmission de toute Action de catégorie B, tout Actionnaire de Catégorie B, propriétaire de cette Action de Catégorie B doit adresser un avis ("Avis de Première Offre") par lettre recommandée à la Société, par lequel il (i) informe la Société du transfert proposé des Actions de Catégorie B, et (ii) mentionne le nom et l'adresse de toute personne, ayant exprimé un intérêt à acquérir les Actions de Catégorie B offertes. Dans le cadre de toute proposition de transfert, relative à un Avis de Première Offre, le prix des Actions de Catégorie B reproduit dans un tel Avis de Première Offre sera la valeur nominale de l'ensemble des Actions. Si l' Actionnaire/les Actionnaires vendeur(s) d'Actions de Catégorie B ou la Société s'oppose/s'opposent à ce prix au moment du transfert proposé suivant l'Avis de Première Offre, le prix sera déterminé par un conseiller fiscal et comptable qualifié, désigné avec le consentement mutuel des Actionnaires vendeurs d' Actions de Catégorie B et de la Société. En cas de désaccord entre l' Actionnaire vendeur d'Actions de Catégorie B ou la Société avec la décision de l'expert indépendant, le prix sera fixé, à la demande de l'une des deux parties, par le tribunal de commerce ayant la compétence juridictionnelle sur la Société.

L'expert fixera le prix et rendra son rapport concernant la détermination du prix à chacun de la Société et de/des Actionnaire/Actionnaires d'Actions de Catégorie B dans un délai de trente jours suivant sa désignation. L'expert aura l'accès raisonnable à tous les livres et autres documents de la Société qu'il estime nécessaire pour le bon accomplissement de sa mission. La rémunération de l'expert sera partagée de manière égale entre les parties. Le prix fixé par l'expert ou par le tribunal de commerce, comme mentionné ci-dessus, sera réputé être inclus dans les conditions de l'Avis de Premier Offre.

L'Associé Commandité devra, par le biais d'un avis envoyé par lettre recommandée à l'Actionnaire vendeur d'Actions de Catégorie B, dans un délai de trente jours à partir de la dernière des deux dates soit de la réception de l'Avis de Première Offre soit de la date de détermination du prix par l'expert ou par le tribunal de commerce, comme mentionné ci-dessus, déclarer si le transfert proposé est approuvé.

Si l'Associé Commandité approuve le transfert proposé pendant ce délai de trente jours, ou si l'Associé Commandité omet de répondre pendant ce délai, dans chaque cas, le transfert proposé sera réputé avoir été approuvé, et le transfert des d'Actions de Catégorie B mises en vente devra être réalisé au profit de l'acquéreur proposé, pendant un autre délai de trente jours en respectant strictement les conditions énoncées dans l'Avis de Premier Offre.

Si l'Associé Commandité notifie son refus du transfert à l' Actionnaire vendeur d'Actions de Catégorie B pendant ce délai de trente jours, il devra immédiatement notifier par lettre recommandée les conditions de l'offre aux Actionnaires d'Actions de Catégorie A, qui auront le droit d'acquérir toutes, et non seulement une partie, les Actions de catégorie B dans leur totalité uniquement, conformément aux conditions et dispositions de l'Avis de Première Offre ("Droit de Premier Refus").

Un Actionnaire de Catégorie A devra durant une période de trente jours à partir de la date de réception de la notification de l'Associé Commandité, informer ce dernier de son intention d'exercer son Droit de Premier Refus.

Si plusieurs Actionnaires de Catégorie A informent l'Associé Commandité de leur intention d'exercer leurs Droits de Premier Refus, chacun de ces Actionnaires de Catégorie A aura le droit d'acheter le nombre d'Actions de Catégorie B au pro rata des Actions de Catégorie A qu'il détient.

Si aucun Actionnaire de Catégorie A ne demande d'acquérir les Actions de Catégorie B mises en vente, la société pourra décider de racheter toutes ces Actions de Catégorie B conformément aux conditions de l'offre telles qu'énoncées dans l'Avis de Première Offre et aux dispositions de la loi.

Si aucun Actionnaire de Catégorie A ni la Société n'accepte d'acheter les Actions de Catégorie B pendant une période de trente jours, l'Actionnaire de Catégorie B /les Actionnaires de Catégorie B, qui possède ces Actions de Catégorie B, devra adresser un deuxième avis ("Avis de Deuxième Offre ") par lettre recommandée à la Société, dans lequel il mentionnera (i) le nom et l'adresse de toute personne ayant exprimé un intérêt à acquérir les Actions de Catégorie B proposées, et (ii) le prix, ainsi que les autres conditions s'appliquant au transfert d' Actions de Catégorie B proposées. Les conditions d'un tel Avis de Deuxième Offre pourront être déterminées à la discrétion de l'Actionnaire de Catégorie B, sauf pour ce qui est du prix des Actions de Catégorie B proposées qui devra être égal ou supérieur au prix exposé dans l'Avis de Première Offre. Le transfert à l'acquéreur proposé sous le régime de l'Avis de Deuxième Offre devra être réalisé pendant les trente jours suivants en respectant strictement les conditions de l'offre, telles qu'exposées dans l'Avis de Deuxième Offre.

Le transfert d'une Action prendra effet par l'inscription du transfert dans le registre des actionnaires, laquelle devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, dûment habilités à agir. La Société acceptera également comme preuve du transfert d'autres instruments de transfert en faveur de la Société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** Les quorums et délais requis par la loi régiront la convocation et le déroulement des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire.

Les Actions de Catégorie A donnent droit à une voix. Les Actions de Catégorie B ne donnent aucun droit de vote sauf disposition contraire de la loi. Les actionnaires peuvent agir lors d'une assemblée des actionnaires en nommant une autre personne en tant que mandataire, par tout document signé transmis par la poste, par fax, par courriel ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant à faire foi. Sauf stipulation contraire de la loi et sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité, les résolutions prises à l'assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et qui ont voté.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent prendre part à toute assemblée des actionnaires. "

Sixième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société tel qu'il est prévu à l'article 6 des statuts ou tel qu'il pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 7 des statuts.

L'assemblée des actionnaires décidera, dans les limites de la loi, de l'usage du solde du bénéfice net annuel et pourra, seule décider d'une distribution de dividende ponctuelle, lorsqu'à sa discrétion, elle estime que celle-ci correspond le mieux à l'objet social et à la politique de la Société pour autant que les détenteurs d'actions de catégorie B aient un droit limité au dividende préférentiel brut cumulatif de Libor plus 0,5 pour cent (0,5%) par an de la valeur nominale des actions de catégorie B. "Libor" signifie le taux interbancaire à Londres pour des dépôts d'un an en dollars des Etats-Unis, apparaissant sur l'écran désigné comme Reuters Screen LIBOR01 Page (ou tout autre page ou service qui pourrait le remplacer ayant pour but d'afficher les taux interbancaires offerts par les principales banques de Londres pour des dépôts en dollars des Etats-Unis) à 11:00 du matin (heure de Londres) à une Date de Détermination. Si, pour une raison quelconque ce taux n'apparaissait pas ou la page correspondante n'était pas accessible, les taux (exprimés en pourcentage par année) seront déterminés par le consentement mutuel de la Société et des détenteurs d'Actions de Catégorie B. Comme susmentionné, "Date de Détermination" signifie le deuxième Jour Bancaire Ouvrable à Londres avant la date d'émission initiale des Actions de Catégorie B et le dernier Jour Bancaire Ouvrable à Londres des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. "Jour Ouvrable Bancaire à Londres" signifie chaque jour auquel les banques sont ouvertes à Londres pour poursuivre leur activité (y compris les opérations de changes et les dépôts en devise étrangère).

Les dividendes seront calculés sur la base du nombre de jours effectivement écoulés pendant la Période de Calcul de Dividendes correspondante divisée par 360. Comme mentionné ci-dessus, la "Période de Calcul de Dividendes" signifie la période qui commence à (et inclus) la date de l'émission initiale d'Actions de Catégorie B et se termine le deuxième Jour Bancaire Ouvrable à Londres (mais non inclus) après la Date de Détermination suivante et qui se termine (mais non inclus) le deuxième Jour Bancaire Ouvrable à Londres après la prochaine Date de Détermination.

L'Associé Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes pourvu que:

(i) tout paiement d'acompte sur dividendes soit exécuté conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; et,

(ii) aucun acompte sur dividende ne sera payé aux actionnaires de catégorie A à moins qu'il y ait des réserves suffisantes (établi sur la base de comptes intérimaires) pour assurer le paiement des dividendes liés aux Actions de Catégorie B en application de cet article.

Les paiements des distributions seront faits à l'adresse des actionnaires telles qu'elle apparaît dans le registre des actionnaires. Les dividendes déclarés peuvent être payés en dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité. Les dividendes des Actions de Catégorie B seront distribués au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai de chaque année et les dividendes des Actions de Catégorie A seront distribués aux moments fixés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité détermine souverainement le taux de change applicable pour le change des dividendes dans la devise de leur paiement."

Septième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par l'Associé Commandité à moins que l'assemblée générale des actionnaires ne désigne un ou plusieurs liquidateurs (ceux-ci pouvant être des personnes physiques ou morales), et détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Le boni net de liquidation sera distribué par le liquidateur dans l'ordre suivant:

- (i) paiement aux Actionnaires de Catégorie B de tout dividende préférentiel impayé;
- (ii) remboursement total aux Actionnaires de Catégorie B de l'apport fait par eux en rapport avec les Actions de Catégorie B;
- (iii) remboursement total aux Actionnaires de Catégorie A et au détenteur de l'Action Ordinaire de Management de l'apport fait par eux en rapport avec les Actions de Catégorie A et l'Action Ordinaire de Management respectivement; et,
- (iv) L'excédant final sera distribué aux Actionnaires de Catégorie A et à l'Associé Commandité en proportion du nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Les Actionnaires de Catégorie B n'auront pas droit à l'excédant de distribution après les distributions décrites au (i) et (ii) ci-dessus."

Estimation, frais et dépens

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 590,000 est évalué à EUR 373.465..

Les frais, dépens, rémunérations et charges de toute sorte de nature, à payer par la Société en conséquence de cet acte, sont approximativement estimés à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800).

Déclaration

L'acte notarié présent a été établi au Luxembourg, à la date indiqué au début de cet acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires des comparants susmentionnés, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande des mêmes mandataires des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, aux personnes mentionnées, toutes ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, B. Tassigny, S. Villain, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008, LAC/2008/13210. — Reçu à 0,50%: mille huit cent soixante-sept euros cinquante-six cents (EUR 1.867,56).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008051406/220/518.

(080056458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Fidelor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.774.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.08.

FIDELOR S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051923/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04599. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Elle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.877.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

ELLE INVEST S.A.

Angelo DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051927/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04342. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.760.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR", a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mrs Lorna ROS, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Michael O'SULLIVAN born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);

- Mr Paul HUYGHE, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgium);

- Ms Lorna ROS, born on 7 August 1972 in East Kilbride (Scotland) residing professionally at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Madame Lorna ROS, employée privée, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par «GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR», prénommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'SULLIVAN, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);

- Monsieur Daniel PEETERS, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

- Monsieur Paul HUYGHE, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Walenpotstraat 1/A, 3060 Berthem (Belgique) et

- Madame Lorna ROS, née le 7 août 1972 à East Kilbride (Ecosse), demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Monsieur Daniel PEETERS est nommé Président du Conseil de Gérance.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ROS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2008. Relation: EAC/2008/4680. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008051363/239/399.

(080056477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Telio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.751.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LEFCO S.A., une société ayant son siège à salbuda Building, East 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, République de Panama,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TELIO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) divisé en DEUX MILLE (2.000) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée a déclaré souscrire les deux mille (2.000) actions.

Les actions ont été entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille trois cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI - J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2008, LAC/2008/14295. — Reçu à 0,50%: mille euros (EUR 1.000,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008051490/242/164.

(080056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051941/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05118. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Falcon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.017.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Pour Falcon Holding S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008051928/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03377. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Blue Sea Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 137.769.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme PALWIN S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BLUE SEA PROPERTIES S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers résidentiels, hôteliers, para-hôteliers et commerciaux.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EURO), représenté TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société anonyme PALWIN S.A., pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
 - Madame Andréa DENNIS, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre), le 26 juin 1967, demeurant à W19 8LZ Londres, 25 Harley Place (Angleterre).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company (société anonyme) PALWIN S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

hereby duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (*société anonyme*) is hereby formed under the title of BLUE SEA PROPERTIES S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of residential, commercial, hotelier and para-hotelier immovable properties.

The purpose of the Company is also any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Tuesday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2009.

Subscription

All the shares have been subscribed by the company (société anonyme) PALWIN S.A., prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

Decisions of the Sole Shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
 - Mrs. Andrea DENNIS, company director, born in London (England), on the 26th of June 1967, residing professionally in W19 8LZ London, 25 Harley Place (England).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: TASKIRAN, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1537. - Reçu cent cinquante cinq euros, 0,50% =155 euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051509/231/297.

(080056645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Syncom Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.029.

Nous vous informons par la présente que notre Société a résilié la convention de services et de domiciliation nous liant à la société sous rubrique ceci avec effet au 21 mars 2008.

Le 9 avril 2008.

Services Généraux de Gestion S.A.

Pierre MESTDAGH / Corinne BITTERLICH

Manager / Sous Directeur

Référence de publication: 2008051840/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Veneska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.308.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

Veneska Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008051942/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05022. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ghibli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.873.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

GHIBLI S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051925/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04330. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Fetia Ura S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.987.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2008

1. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire les administrateurs suivants dans leurs fonctions, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007:

- Monsieur Olivier Ferrer, expert comptable, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;

- Monsieur Pascal Mati, administrateur de sociétés, né le 27 mai 1977 à Papeete (Ile de Tahiti - Polynésie Française), demeurant à Fara PK 4.800 CT.MER Tavararo, Ile de Tahiti (Polynésie Française);

- Monsieur Henri Gustave Brackman, gérant de sociétés, né le 2 août 1947 à Bourg-La-Reine (France), demeurant à F-98718 Polynésie Française, Punaauia-Temaruata - Lot 149.

2. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire Monsieur Henri Gustave Brackman dans ses fonctions d'administrateur délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007.

3. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051833/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03513. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

CTNet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 74.553.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CTNet, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, incorporated by a deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, on February 22, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 425 of June 15, 2000. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on January 11, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 738 of May 15, 2002;

The meeting is opened, Mr. Fabrice Hablot, with professional address in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Liliane Freichel, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 76,433 shares in circulation, 70,449. shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on March 13, 2008.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the partners decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator:

Mr. Hans Peter Krämer, with professional address in 30, rue Schrobiltgen, L-2526 Luxembourg, born in Groß-Gerau, on January 18, 1947.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, parts sociales for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "CTNet, S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 22 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 425 du 15 juin 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 738 du 15 mai 2002;

L'Assemblée est ouverte, Monsieur Fabrice Hablot, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, est élu président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Liliane Freichel, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 76.433 parts sociales en circulation, 70.449 parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux associés en date du 13 mars 2008.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Hans Peter Krämer, avec adresse professionnelle au 30, rue Schrobiltgen, L-2526 Luxembourg, né à Groß-Gerau, le 18 janvier 1947.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, parts sociales résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. HABLOT, A. SIEBENALER, L. FREICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13612. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050614/242/115.

(080055652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Solferino Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 119.913.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051940/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05121. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

FOSCA II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.777.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) OFI REIM, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France with a share capital of EUR 300,019.50, having its registered office 1, rue Vernier, 75017 Paris, France, being registered with the trade and commercial register of Paris under number 477 496 814 represented by Brigitte Sagnes, residing in France, hereby represented by M^e Mariya Gadzhalova, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15th February 2008.

2) F&C Management Limited, a UK limited company, having its registered office at Exchange House Primrose Street EC2A London - England, registered with under number 517895, represented by M^e Mariya Gadzhalova, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in London on 18th February 2008.

The prementioned proxies, signed "ne variatur" by the appearing party and by the undersigned notary will be annexed to this document to be submitted with it to the registration formality.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of FOSCA II Manager S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become member thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in FOSCA II, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("Fosca H") and to act as general partner and manager of FOSCA II.

In a general fashion, it may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

In the event that the manager(s) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

Art. 5. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five Euros (12,525) divided into five hundred one (501) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

The shares may be pledged by the members.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of members representing hundred percent of the Company's capital.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not to be associates. They are appointed and revoked by the general meeting of members, which determines their powers and the duration of their mandates, and which statutes at a majority of the capital.

Towards third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company.

Art. 9. The manager(s) are not personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares it owns and may validly act at the meeting through a proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majorities as prescribed by Luxembourg Company law in writing or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

Art. 12. The financial year begins on 1st January of each year and ends on 31 st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31 st December, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve (however constituted) amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance as well as any distributable reserves (including any share premium reserve) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The members may also decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager (s), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed (together with all other amounts previously distributed on account of the current fiscal year) may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium reserve) and decreased by net losses made since the end of the last accounting year, losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve to be established pursuant to law.

Any share premium reserve may be distributed to the members upon decision of members. The members may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the provisions of the law of tenth August one thousand nine hundred fifteen on commercial companies, as amended.

53987

Special disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December 2008.

Subscriptions and payments

The five hundred one (501) shares have been paid up in full by the appearing parties by payment in cash, as indicated hereafter:

Member

1. OFI Reim SAS
2. F&C Management Ltd

Subscribed capital

€8,350.-

€4,175.-

Number of shares

334 shares

167 shares

evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,500,-.

Extraordinary general meeting

The members have forthwith taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time:

Pascale Nutz, accountant, born on 7th July 1969 in Douarnenez (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Philippe Salpetier, accountant, born on 19th August 1970 in Libramont (Belgium), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing persons signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) OFI REIM, une société par actions simplifiée constituée selon les lois françaises, ayant un capital social de EUR 300.019,50, avec siège social au 1, rue Vernier, 75017 Paris, France, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 496 814, représentée par Brigitte Sagnes, résidant en France, ici représentée par M^e Mariya Gadzhalova, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 février 2008; et

2) F&C Management Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à Exchange House Primrose Street EC2A Londres - Angleterre, inscrite sous le numéro 517895, représentée par M^e Mariya Gadzhalova, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, en date du 18 février 2008.

Les procurations prémentionnées, signées «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné seront annexées à ce document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FOSCA II Manager S.à r.l. (la «Société») est constituée par la présente par les parties comparantes et toute personne qui deviendra associée par la suite. La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, dans FOSCA II, une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg ("Fosca II") et d'agir comme associé commanditaire et gérant de FOSCA II.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures et réaliser toutes opérations qui pourraient être utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Finalement, la Société peut exercer toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération en relation directe ou indirecte dans tous les secteurs afin de faciliter l'accomplissement de son but.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'Intérieur de la commune de Luxembourg par décision du(des) gérant(s).

Au cas où le(s) gérant(s) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le(s) gérant(s).

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) divisé en cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et aux bénéfices de la Société.

Les parts sociales peuvent être mises en gage par les associés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'approbation des associés représentant cent pourcent du capital de la Société.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, et qui statue à la majorité du capital. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société.

Art. 9. Le(s) gérant(s) ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, par écrit ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns et les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une assemblée par ces moyens étant équivalente à une présence en personne à une telle assemblée.

Les décisions collectives ne sont valables que si elles sont adoptées par des votes représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) placés sur un compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde ainsi que toute réserve distribuable (y compris la réserve de prime d'émission) peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent également décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer (ensemble avec tous les autres montants distribués précédemment au cours de l'année sociale) ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute réserve de prime d'émission) mais diminué des pertes nettes réalisées depuis la fin du dernier exercice comptable, des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision des associés. Les associés peuvent aussi décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui pourront mais ne devront pas être des associés et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiements

Les cinq cent une (501) parts sociales ont été entièrement libérées par les parties comparantes en numéraire, comme suit:

Associé

1. OFI Reim SAS

2. F&C Management Limited

Capital souscrit

EUR 8.350,00.-

EUR 4.175,00.-

Nombre de parts sociales

334 parts sociales

167 parts sociales

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Frais, évaluation

Les frais, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société du chef de sa constitution sont estimés approximativement à € 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Philippe Salpetier, expert comptable, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En foi de quoi nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gadzhalova, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 14 avril. 2008, Relation: EAC/2008/4983. — Reçu soixante-deux euros soixante-trois cents 12.525.-à 0,5% = 62,63.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008051476/272/247.

(080056895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Reseaux Tel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.219.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051920/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01662. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

San Marino Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 28.537.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008051918/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05069. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Reseaux Tel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.219.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051919/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01666. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008051939/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03559. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Osrose Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.780.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of March.

Before the undersigned notary Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DOGAN TV HOLDING A.S., a company incorporated and existing under the laws of Turkey having its registered office at Dogan TV Center, 100, Yil Mahallesi, 34204, Bagcilar, Istanbul - Turkey, registered with the Istanbul Trade Registry under the number 268967/216549, here represented by Mr. Laurent Fisch, Attorney at Law, by virtue of a power of attorney, issued in Istanbul on February 27th, 2008.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a limited company ("société anonyme") the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber of the shares ("actions") created hereafter and among all those who may become shareholders ("actionnaires") in future, a joint stock company ("société anonyme") (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Luxembourg Company Act dated August 10th 1915, (as amended), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, the holding and the management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and subject to obtaining the relevant authorization, the broadcasting, on a pay or free to air basis, via satellite, the creation, the production and the modification of any television programs, especially, among others, related to sports, entertainment, news, public events, as well as the acquisition, management, promotion, sale, distribution and/or lease of audiovisual broadcasting rights of TV programs in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to such rights, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, management, promotion, sale, distribution and/or lease of such rights.

An additional purpose of the Company is the acquisition and the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the management, administration, control and development of its portfolio. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities, and among others carry on any operations in connection with the building or the maintenance of technical infrastructures which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Osrose Media S.A..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad

until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital, Shares

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares each with a par value of one euro (EUR 1,-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The authorized capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares each with a par value of one euro (EUR 1,-).

Art. 7. The authorized and the subscribed share capital may be modified in the manner required for amendment of these articles of association.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of association, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 8. The shares of the Company are in registered form.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are transferable in the conditions set forth by article 40 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors ("administrateurs") who need not be shareholders. Each director shall be either a class A-director or a class-B director.

The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The directors shall not be elected for a period exceeding six years and they shall hold office until their successors are elected. Unless a period for their election has specifically been stated, they shall be deemed elected for a period of two years. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a director following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining directors may temporarily appoint a director; such decision to be ratified by the next general meeting.

In dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one class A-director together with at least two class B-directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. The Company is managed by a board of directors which may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. Any director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, upon their unanimous consent to such resolution taking procedure, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions are deemed taken at the registered office of the Company.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 14. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The directors do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts have been made up.

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Unless a period for its/their election has been specifically stated, it/they shall be deemed as having been elected for a period of two years.

D. Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least two-thirds of the votes cast.

Art. 20. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section IV of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 22. Each year on December 31st, the accounts are closed and the director(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915, as amended.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by DOGAN TV HOLDING A.S. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8, rue Sainte-Zithe, B.P. 690 L-2016 Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The number of directors is set at four (4) and the following persons are appointed as Directors of the Company for a period of two (2) years:

Mr. Carlo ROCK, born in Luxembourg on 15 May 1957, company director, residing at 88, rue Emile Metz, L-2149, Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, class A-director;

Mr. Erdem SEÇKIN, born in Kirklareli/Turkey on 16 July 1965, Chief Financial Officer of Dogan TV Holding A.S, residing at AYTEK EVLERI A/15, GÖKTÜRK - ISTANBUL - TURKEY, class B-director;

Mr. Murat SAYGI, born in Erzurum/Turkey on 21 January 1961 Head of Broadcasting Group of Dogan TV Holding A.S., residing at Koru Yolu Cad. Iskele Yolu Sok. Kütük Evler 24/B GÖKTÜRK, ISTANBUL - TURKEY, class B-director;

Mr. Mustafa GÖZALAN, born in Konya/Turkey on 30 December 1962, Advisor to Executive Board TV Holding A.S. residing at Üst Tarabya Evleri A-32, Tarabya, Istanbul - Turkey, class B-director.

3. The Board of Directors is authorized to appoint one managing director from among the Directors of the Company who will be authorized to represent and bind the Company before third parties according to provisions set forth in article 11 of the articles of association of the Company.

4. The number of Auditors is set as one (1) and the following person is appointed as the Auditor of the Company for a period of two (2) years:

Mr. Kemal KABAÇALI, born in Ankara / Turkey on 30 August 1973, Financial Affairs Department Manager of Dogan TV Holding S.A, residing at Kurukuyu Sk. Görkey Apt. No:15 D:10 Bostanci, Istanbul - Turkey.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian names, civil status and residences, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède [French translation]:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

DOGAN TV HOLDING A.S., société constituée et existant sous le droit turc, avec siège social sis Dogan TV Center, 100, Yil Mahallesi à 34204 Bagcilar, Istanbul, Turquie, enregistrée près le Registre de Commerce et des Sociétés d'Istanbul sous le numéro 268967/216549, ci-représentée par Monsieur Laurent Fisch, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Istanbul le 27 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, es-qualité qu'elle agisse, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit l'acte constitutif d'une société anonyme dont les statuts auront la teneur suivante:

A. Objet social - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions ci-après créées (les "actionnaires") une société sous la forme d'une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la gestion d'un portefeuille constitué de droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine ainsi que, sous réserve de l'obtention de l'autorisation appropriée, la diffusion, sur base onéreuse ou gratuite, par le biais de satellites, la création, la production et la modification de tous programmes télévisés, et plus particulièrement et entre autres, tous ceux relatifs aux sports, aux programmes de distraction, aux nouvelles, aux manifestations et événements publics, ainsi que l'acquisition, la gestion, la promotion, la vente, la distribution et/ou la location de droits de diffusion de programmes télévisuels sur le territoire du grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations relatives à de tels droits, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet social principal l'acquisition, la gestion, la promotion, la vente, la distribution et/ou la location de tels droits.

La Société a également pour objet la prise et la détention de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes d'investissement, ainsi que l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou autrement de tous titres de toute nature, et l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra de même garantir et accorder des cautions en faveur de tierces parties en vue de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même, accorder des prêts ou autrement donner assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières ou portant sur des droits de propriété intellectuelle, et entre autres choses faire toutes opérations relatives à la construction et à l'entretien d'infrastructures techniques qu'elle pourra estimer utiles à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société assumera la raison sociale "Osmose Media S.A."

Art. 5. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg Ville, grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis dans le grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son siège, ou la communication de ce siège avec des tiers à l'étranger, le siège social de la Société pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à complète cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

B. Capital social, actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1.-) chacune. Chacune de ces actions possède le droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital autorisé est fixé à cent mille euros (€ 100.000.-) représentés par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1.-) chacune.

Art. 7. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits sur résolution adoptée de la manière prescrite pour la modification des présents Statuts.

Le conseil d'administration est de plus autorisé durant une période de cinq ans après la date de publication des présents statuts à augmenter de fois à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation pourra être souscrite et émise avec ou sans prime, selon ce que le conseil d'administration pourra de fois à autre déterminer. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit préférentiel de souscription des actions à être émises.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de percevoir les paiements des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 8. Les actions de la Société seront émises sous la forme nominative.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Les co-propriétaires conjoints devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Les actions de la Société sont cessibles conformément aux conditions édictées par l'article 40 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires n'entraînera en rien la dissolution de la Société.

C. Gestion

Art. 11. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Chaque administrateur peut être de classe A ou de classe B.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle, qui déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une période ne pouvant dépasser six ans, et ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. A moins qu'une période ait été spécifiée pour la durée de leur mandat, ils seront considérés comme élus pour un mandat de deux ans. Ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils seront rééligibles.

Tout administrateur pourra être démis avec ou sans raison et à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance dans le poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission, de retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront nommer un administrateur à titre temporaire pour suppléer à cette vacance jusqu'à ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Dans ses rapports avec les tiers, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous actes et opérations entrant dans le cadre de l'objet social de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'au moins deux administrateurs de classe B de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer les pouvoirs dont il est investi pour la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière des affaires sociales, et avec l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration, administrateurs, directeurs ou autres cadres de la Société, qui n'auront pas besoin d'être des actionnaires de la Société, à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil d'administration déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à tous tiers qui n'auront pas besoin d'être des administrateurs, et nommer ou démettre tous agents et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil d'administration qui pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, lequel sera chargé d'établir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. A moins d'indication contraire dans l'avis de convocation, les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en cas d'absence de sa part, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore désigné à la majorité des personnes présentes et votant lors de cette réunion.

Avis écrit de convocation à toute réunion du conseil d'administration devra être donné aux administrateurs vingt quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans l'avis. Cet avis ne sera nécessaire lorsque chacun des administrateurs en aura convenu par écrit ou par câble, par télécopie, par télégramme, par télex, par message électronique ou par tous autres moyens de communication similaires. Un avis séparé ne sera pas nécessaire pour les réunions du conseil d'administration tenues au lieu et heure indiqués dans un tableau préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Aucun avis de convocation ne sera nécessaire dès lors que tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration ou en cas de résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, par câble, par télécopie, par télégramme, par télex, par message électronique ou par tous autres moyens de communication similaires. Tout administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tous autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de s'entendre les uns les autres. Toute participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une participation en personne à cette réunion, et ces réunions seront considérées comme étant tenues au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si une majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Le conseil d'administration pourra sur assentiment unanime d'une telle résolution adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant leur accord par écrit, par câble, par télécopie, par télégramme, par télex, par message électronique ou par tous autres moyens de communication similaires. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal établissant cette résolution. Ces résolutions seront considérées comme ayant été prises au siège social de la Société.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par son président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 14. Le décès ou la démission d'un administrateur pour quelque raison que ce soit n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les administrateurs n'assument pas du fait de leur position une quelconque responsabilité personnelle relativement à des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont de ce fait responsables que de la bonne exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil d'administration pourra décider de verser des dividendes intérimaires sur base d'un relevé de compte préparé par le conseil d'administration et indiquant que des fonds sont disponibles à suffisance en vue de distribution, étant entendu que le montant à être distribué ne pourra être supérieur aux profits réalisés depuis la clôture de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et les montants devant être attribués à une réserve exigée par la loi ou les présents statuts. La décision du conseil d'administration de procéder à une distribution de dividendes intérimaires ne pourra être prise postérieurement à un délai de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires ont été établis.

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires. Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, laquelle ne pourra être supérieure à six ans. A moins que la durée de ce mandat ait été spécifiquement déterminée, ils seront tenus pour avoir été élus pour un mandat de deux ans.

D. Décisions de l'actionnaire unique - Décisions collectives des actionnaires

Art. 18. Tout actionnaire pourra prendre part à des décisions collectives quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire. Tout actionnaire possède un nombre de voix identique à celui des actions dont il est porteur ou qu'il représente.

Art. 19. A moins de majorité plus élevée fixée par les présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des actionnaires possédant plus d'une moitié du capital social. Les actionnaires ne peuvent modifier la nationalité de la Société autrement que par consentement unanime. Toute autre modification des statuts exige l'approbation d'une majorité d'actionnaires représentant deux tiers au moins des votes exprimés.

Art. 20. En cas d'actionnaire unique, cet actionnaire exercera l'ensemble des pouvoirs dont est investie l'assemblée générale des actionnaires aux termes des dispositions du Chapitre IV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'ultérieurement amendée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 21. L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année civile.

Art. 22. Chaque année au 31 décembre, les comptes sociaux seront clos et les administrateurs prépareront un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout actionnaire pourra examiner ledit inventaire ainsi que le bilan au siège social de la Société.

Art. 23. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le bilan pourra être librement utilisé par les actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle manière le solde des bénéfices annuels nets sera affecté.

En cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables pro rata le montant libéré sur ces actions.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'auront pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins de stipulation du contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour effectuer la réalisation des actifs et le paiement des passifs de la Société.

Le solde résultant de la réalisation des actifs et du paiement des passifs sera distribué aux actionnaires au pro rata des actions de la Société qu'ils détiennent.

Art. 25. La loi luxembourgeoise sur les sociétés du dix août mil neuf cent quinze, telle qu'ultérieurement amendée, sera d'application pour toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par DOGAN TV HOLDING A.S.. Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de telle sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié par-devant le notaire instrumentant, soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Frais, dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à être acquitté par la Société en raison de sa constitution est estimé à approximativement mille sept cents euros.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme valablement convoquée, a immédiatement passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8, rue Sainte-Zithe, B.P. 690, L-2016 Luxembourg Ville, grand-duché de Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour un mandat de deux (2) ans:

Monsieur Carlo ROCK, né à Luxembourg le 15 mai 1957, administrateur de société, résidant au 88, rue Emile Metz à L-2149, Luxembourg Ville, grand-duché de Luxembourg, administrateur de classe A;

Monsieur Erdem SEÇKIN, né à Kırklareli, Turquie, le 16 juillet 1965, Directeur financier de Dogan TV Holding A.S., résidant à Aytek Evleri A/15, Göktürk, Istanbul, Turquie, administrateur de classe B;

Monsieur Murat SAYGI, né à Erzurum, Turquie, le 21 janvier 1961, Responsable du Département Broadcasting de Dogan TV A.S., résidant à Koru Yolu Cad. Iskele Yolu Sok, Kütük Evler 24/B Göktürk, Istanbul, Turquie, administrateur de classe B;

Monsieur Mustapha GÖZALAN, né à Konya, Turquie, le 30 décembre 1962, conseiller du comité exécutif de Dogan TV Holding A.S., résidant à Üst Tarabya Evleri A-32, Tarabya, Istanbul, Turquie, administrateur de classe B;

3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur délégué parmi les administrateurs de la Société qui sera autorisé à représenter et engager la Société par rapport aux tiers conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société.

4. Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1), et la personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un mandat de deux (2) ans:

Monsieur Kemal KABAÇALI, né à Ankara, Turquie, le 30 août 1973, responsable du Département des affaires financières de Dogan TV A.S, résidant à Kurukuyu Sk. Görkey Apt. n ° 15, D 10 Bostanci, Istanbul, Turquie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la requête de la comparante pré qualifiée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Fisch, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 MARS 2008, Relation: EAC/2008/3967. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 € à 0,5% = 155 €.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008051346/219/453.

(080056914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.342.525,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.454.

Suite à un transfert de parts sociales sous seing privé, le capital social de la société SK PARTICIPATION Sàrl se répartit, à dater du 1^{er} avril 2008, de la manière suivante:

	Parts
1. TRISTAR CORPORATION, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss - Calle 53, Panama City Republic of Panama	552.175
2. SK PARTICIPATION Sàrl, Société à responsabilité limitée, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93.454	18.452
3. Emmanuel SEBAG, 10, Bruton Street - 5th floor, GB-WV 6PX London	18.452
4. Cyril ABECASSIS, 29, Chemin Jean-Achard, CH-1231 CONCHES	6.170
5. Jean-Jacques MURRAY, 10, Bruton Street - 5th floor, GB-W1J 6PX London	18.452
Total	613.701

Le 1^{er} avril 2008.

Certifié sincère et conforme
SK PARTICIPATION Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008051871/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Accounting Revision S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.733.

Delta Stockholdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.139.

Exclulux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 71, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 76.553.

Management & Développement (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.885.

—
CLÔTURES DE LIQUIDATIONS

Extrait

Par son jugement du 10 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a décidé de clôturer la liquidation judiciaire des Sociétés, prononcée en date du 30 juin 2005. Les livres et documents des Sociétés seront conservés pendant 5 années par M^e Tatiana Bruketa, liquidateur des Sociétés, à son étude au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour les sociétés

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051856/5445/38.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05749. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05752. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05754C. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05757. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

(080056819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

(080056821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

(080056822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Castle Rock Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.505.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051937/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08785. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.